Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET 04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir blanc rouge FGSDG ET OU FGJKY
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ENT ATS

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
S24 A S36	pont des brebis	adel planchard		155	40	travaux agrandissement /personnel lundi ?et vendredi?+ 155 rotations de materiels

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des vallées et en altitude lors des transferts et déplacements.

Ci-joint la zone à ne pas survoler à minima jusqué à fin juillet.

☒ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 249 / 2014

à Gap, le 01/06 / 2014

Le Directeur,